



« Un affront à 28 millions de lecteurs »

Motion adoptée en Assemblée générale de la FNPS (*) le 17 juin 2016

Réunis en Assemblée générale le 17 juin dernier, les 500 éditeurs de la FNPS ont adopté la motion suivante car le ministère de la Culture et de la Communication s'apprête, en violation des engagements pris, annoncés et solennellement entérinés en Conseil des Ministres, à ne pas reconnaître la presse « de la Connaissance et du Savoir ».

La réforme des aides à la presse était un des engagements du candidat François HOLLANDE.

Il en résulte au final, qu'aux yeux du Gouvernement, nos lecteurs peuvent être aidés pour consulter les horaires de cinéma de quartier ou les résultats de foot du canton, mais pas pour améliorer leurs connaissances professionnelles. L'enjeu de la transmission du savoir, fondamental pour l'avenir de notre société, est piétiné au profit d'intérêts financiers dont le pluralisme est le dernier des soucis.

En effet, dans le cadre de la réforme, plusieurs rapports ont été commandés. Tous ont jugé qu'à côté de la catégorie de la presse d'information politique et générale (IPG), qui regroupe les quotidiens et les news magazines appartenant en bonne part à des grands groupes multinationaux, existe une presse d'information et de formation qui accompagne ses lecteurs dans une meilleure connaissance de leur environnement professionnel, social et d'acteurs impliqués dans la vie de la Cité.

Le gouvernement a qualifié cette catégorie de presse de la "connaissance et du savoir". Cette reconnaissance a été confirmée en conseil des ministres le 2 décembre dernier sous l'autorité du président de la République

Après six mois de tergiversations stériles, le ministère de la Culture et de la Communication s'apprête à ne pas appliquer cette décision pourtant officielle. En violation des engagements pris, annoncés et solennellement entérinés, la reconnaissance légitime de la presse de "la connaissance et du savoir" est rayée d'un trait de plume.

En peu de mots, cela signifie que le conseil des Ministres n'engage pas le Gouvernement, que ce n'est pas un lieu où la parole fait foi, que le compte rendu qui en est fait ne permet pas de connaître ce qui détermine la politique de la Nation, que celle-ci varie au gré des pressions et des intérêts particuliers qui cherchent, et manifestement parviennent, à la guider.

Cette décision scandaleuse, aussi bien par la méthode employée que sur le fond, méprise ouvertement nos titres et à travers eux nos lecteurs et ce qu'ils représentent au cœur de la Cité.

Par la présente, les éditeurs de la FNPS mandatent leur comité directeur pour conduire toutes les actions qui se révéleront nécessaires à la reconnaissance de leur rôle dans la Cité, et notamment :

- Contraindre à l'application pleine et entière des accords Schwartz engageant contractuellement l'Etat, les éditeurs et La Poste, alors même que le moratoire sur les tarifs postaux intervenu en 2009 se perpétue au seul bénéfice de la presse IPG (remise de - 4,56 %), sans base légale autre qu'une instruction ministérielle fragile, prise en catimini, au profit de quelques-uns ;
- Informer nos lecteurs du mépris dans lequel ils sont tenus par un gouvernement qui ne sait ni tenir parole, ni définir sa politique en fonction de l'intérêt général alors qu'il s'apprête à renoncer à cette reconnaissance de la presse de la "connaissance et du savoir", continuant à favoriser le développement des marques IPG et de leurs suppléments dans des conditions qui sont discriminatoires sur des sujets qui ne contribuent en rien au débat public.
- Examiner, à Paris comme à Bruxelles, comment l'écart sans cesse grandissant entre les tarifs postaux appliqués à la presse IPG et à celle de la "connaissance et du savoir" entrave la libre concurrence alors que la presse IPG se développe de plus en plus sur des thématiques spécialisées et professionnelles.

La presse d'information spécialisée est une presse crédible, utile, qui remplit un rôle essentiel dans la transmission du savoir et de la formation. Elle demande à être pleinement reconnue comme telle et accompagnée dans sa faculté à perdurer et à investir pour construire son avenir.

Les petites et moyennes entreprises qui la font vivre ne se laisseront pas marginaliser et défendront haut et fort leurs lecteurs méprisés par de tels renoncements.

La FNPS rassemble 1293 publications imprimées et 456 services de presse en ligne, à travers 7 syndicats qui représentent la presse des Professions de Santé (SPEPS), la Presse Professionnelle (SPPRO), la Presse Agricole et Rurale (SNPAR), la Presse Sociale (SPS), la Presse Magazine et Spécialisée (SPMS), la Presse Culturelle et Scientifique (SPCS) et la Presse Economique, Juridique et Politique (SPEJP).